

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 28 janvier 2022 | N° 2022-105 |

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 28 janvier 2022 | Délibération |
| | Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature | N° 2022-105 |

**Gradignan - Portes ouvertes sur la biodiversité - Subvention de fonctionnement -
Contrat de codéveloppement 2021-2023 - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Gradignan a créé un verger-refuge en 2011 : les arbres fruitiers plantés sont issus du Conservatoire végétal régional de Montesquieu et le site s'inscrit dans la labellisation de la Ligue de protection des oiseaux de par sa gestion écologique favorable aux oiseaux. Ce lieu – fermé au public en temps normal - participe à la conservation et à la préservation du milieu naturel et sert de support à l'observation naturaliste tout au long de l'année (rendez-vous et animations pour les écoles, les centres de loisirs et les associations).

La commune y organise depuis 2016 une journée dédiée à la sensibilisation à la biodiversité. Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole y tenait un stand valorisant les actions relatives à la connaissance et la valorisation de la biodiversité. N'étant pas en capacité de proposer la tenue d'un stand en 2021, Bordeaux Métropole a proposé à la commune de cofinancer des prestations d'animations afin de conserver la manifestation dans une configuration similaire.

1 - Programme de l'édition 2021 des « Portes ouvertes sur la biodiversité »

L'édition 2021 des « Portes ouvertes sur la biodiversité » a eu lieu le 12 septembre 2021. Le thème retenu était les espèces invasives.

Le programme était le suivant :

- stands tenus par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) Nouvelle-Aquitaine, la Ligue de protection des oiseaux, le Conservatoire végétal de Montesquieu, la Fédération de la pêche de la Gironde ;
- Fée du potager : sensibilisation à la diversité des fruits et légumes pour le très jeune public ;
- découverte du verger refuge.

La manifestation a attiré environ 700 personnes.

2 - Budget prévisionnel

Au titre de la fiche action n° C051920017 « Journée de la Biodiversité » du contrat de codéveloppement 2021-2023, la ville de Gradignan sollicite l'attribution d'une subvention de Bordeaux Métropole pour la somme de 941 €, soit environ 50 % du budget de cette manifestation, estimé à 1 882 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

| BUDGET Prévisionnel 2021 (€ H.T.) | | | | |
|--|----------------|-----------------------|----------------|--------------|
| DÉPENSES | Montant | RECETTES | Montant | % |
| Prestations d'animations | 1 882 | Bordeaux Métropole | 941 | 50 % |
| | | Commune de Gradignan | 941 | 50 % |
| Total Dépenses | 1 882 | Total recettes | 1 882 | 100 % |

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération relative au dispositif d'aide financière des projets Nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur la nature d'opération « communication et animation ».

3 - Modalités de versement de la subvention

Cette subvention d'un montant de 941 € fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de la manifestation sur la base du budget définitif acquitté.

Ce budget doit être certifié par le représentant légal de la commune de Gradignan et devra être transmis à Bordeaux Métropole **fin juin 2022 au plus tard**.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

4 - Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n° 2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets nature-agriculture des communes

VU le dossier de demande d'aide du 18 novembre 2021 présenté par la commune de Gradignan

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent la sensibilisation du public à la biodiversité

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 941 € en faveur de la commune de Gradignan au

titre de l'organisation de la journée « Portes ouvertes sur la biodiversité ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

| | |
|---|---------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022 | Pour expédition conforme, |
| PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022 | le Vice-président, |
| | Monsieur Patrick PAPADATO |